

PROJET

« Améliorer l'autonomie socio-économique des agricultrices de la province d'Al Hoceima »

Numéro de registre : ACCo28/19/00062

Termes de Référence

ÉVALUATION FINALE EXTERNE

Date : juillet 2021

CONTENU

1.	Justification.....	2
2.	Contexte	2
2.1.	Objectifs, résultats et activités du projet.....	3
2.2.	Population ciblée	4
2.3.	Impact attendu sur les détenteurs de droits	4
2.4.	Acteurs clés du projet	6
2.5.	Autres acteurs.....	6
3.	Objectifs, portées et limites de l'évaluation	6
3.1.	Objectifs de l'évaluation	7
3.2.	Portée de l'évaluation	7
4.	Méthodologie et plan de travail.....	8
4.1.	Approche globale.....	8
4.2.	Critères, questions clés et indicateurs d'évaluation	8
4.3.	Méthodologie et outils d'évaluation.....	11
4.3.1.	<i>Méthodes et outils d'évaluation</i>	11
4.3.2.	<i>Étapes de l'évaluation</i>	11
4.3.3.	<i>Produits attendus.....</i>	13
4.3.4.	<i>Documents et sources d'information</i>	13
4.3.5.	<i>Structure et présentation du rapport d'évaluation</i>	14
4.3.6.	<i>Contacts clés.....</i>	15
4.4.	Organisation de l'évaluation	16
4.4.1.	<i>Unité de Gestion et Comité d'évaluation</i>	16
4.4.2.	<i>Profil de l'équipe d'évaluation</i>	16
4.4.3.	<i>Prémises de l'évaluation</i>	17
4.4.4.	<i>Droits d'auteur et diffusion de l'information</i>	18
5.	Budget	18
6.	Présentation des offres.....	19
7.	Plan de communication et/ou de diffusion des résultats	19
8.	Annexe aux Termes de Référence	19

Titre

TERMES DE REFERENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET

« **Améliorer l'autonomie socio-économique des agricultrices de la province d'Al Hoceima** », n° de registre : ACCo28/19/00062, financé par l'Agence Catalane de Coopération pour le Développement (ACCD).

1. Justification

Le **Centre d'Études Rurales et de l'Agriculture Internationale (CERAI)** travaille depuis 1994 dans la promotion de la coopération internationale pour développer la **souveraineté alimentaire et les droits des populations rurales** dans le monde, à travers le développement **agroécologique** de la production, la promotion de la **commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales** et l'amélioration de **l'accès aux ressources naturelles** productives et leur **conservation durable**, grâce aux populations rurales avec lesquels nous coopérons.

Le CERAI développe des projets au Maroc avec son partenaire local, **l'Association Forum des Femmes au Rif (AFFA Rif)** en collaboration et coordination régulière avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets au Maroc, menés selon une approche agroécologique et de genre, appuient l'agriculture familiale et la production alimentaire locale, l'accès juste et équitable aux ressources naturelles et l'entrepreneuriat féminin.

CERAI et AFFA RIF expriment leur intérêt à commander une étude d'évaluation externe du projet « **Améliorer l'autonomie socio-économique des agricultrices de la province d'Al Hoceima** » dans le cadre de la subvention octroyée par l'Agence Catalane pour la Coopération au Développement. L'évaluation sera réalisée dans le cadre de la réglementation de suivi et de justification des projets de coopération au développement subventionnés par l'ACCD.

2. Contexte

Le projet est localisé dans des zones rurales intérieures de la chaîne de montagnes du Rif qui ont subi un fort exode rural, dans 2 Communes rurales : **Beni Hadifa et Beni Abdellah, dans la province d'Al Hoceima**, région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Selon le **Global Gender Gap**, le Maroc est classé 136ème sur 144 pays dans le monde et 12ème sur 17 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Au Maroc, **les femmes et les hommes ont un statut juridique différent qui subordonne les femmes en termes de droits, et la vulnérabilité des femmes est plus grande dans le monde rural**. Bien que le gouvernement du Maroc ait adhéré à la Convention **CEDAW** et qu'il ait procédé à des réformes récentes dans les lois, les politiques, les stratégies et les plans d'action qui traitent des questions clés liées à l'équité entre les sexes (comme la Constitution de 2011 et les lois organiques ultérieures), l'obtention de résultats n'est pas évidente.

En ce qui concerne l'éducation et la santé, les niveaux sont restés stables depuis 2006.

Selon l'analyse de genre USAID/Maroc (2018), **l'écart entre les sexes s'est accru en matière de**

participation économique et reste important en matière d'autonomisation politique.

Le Maroc occupe le 113ème rang sur 152 pays dans l'indice **Femmes, paix et sécurité** de 2016. La Direction des études et prévisions financières de l'OCP Policy Center 2017, indique que **les femmes travaillent principalement dans des secteurs à faible productivité, avec des emplois peu qualifiés et peu ou non rémunérés.**

L'écart entre l'activité des femmes et celle des hommes est bien encore plus significatif **dans les zones rurales, où le taux d'activité des hommes est plus de 2 fois supérieur à celui des femmes.**

En ce qui concerne la **participation aux activités économiques**, l'enquête nationale sur le budget-temps (2011/2012) indique que **les femmes consacrent 7 fois plus de temps aux activités domestiques que les hommes.** D'autre part, l'enquête souligne que **les hommes consacrent plus de 4 fois plus de temps aux activités professionnelles** que les femmes. Par ailleurs, **la combinaison du travail domestique et du travail professionnel attribue à la femme active une charge de travail plus lourde que la femme au foyer** (9h03mn contre 6h02mn) contrairement aux hommes (48mn pour l'homme actif et 42mn pour l'inactif).

La **démotivation et la faible participation des femmes à la vie quotidienne et aux processus de décision** dans leurs communes respectives sont mises en évidence. Ce problème est dû à cette situation d'inégalité et aux possibilités limitées de travail rémunéré : 73,6 % (2013) des femmes rurales en âge de travailler sont employées sous le statut d'aide familiale et non rémunérées, les hommes étant responsables de l'exécution des tâches de génération de revenus et donc d'obtenir des ressources monétaires, ce qui sert d'excuse pour sous-évaluer le travail effectué par ces dernières.

L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour progresser dans l'autonomisation sociopolitique, afin de parvenir à l'égalité des sexes- Il est donc nécessaire de mettre en place des activités destinées aux femmes et des actions visant à renforcer leur leadership.

Il convient également de mentionner le **mouvement social Hirak**, né en 2016 comme une réponse sociale du peuple à la marginalisation socioculturelle (amazigh) et économique à laquelle celui-ci se sent soumis par l'État, et qui exige des améliorations en matière d'éducation, d'emploi et de santé.

2.1. Objectifs, résultats et activités du projet

- **Objectif général du projet : Promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes dans le milieu rural d'Al Hoceima.**

Description : Le projet aura un impact sur la participation pleine et effective des femmes rurales dans leur communauté et leur rôle reproductif sera valorisé (cible 5.3 ODD 5) comme exercice de leur droit à l'égalité des sexes dans l'environnement rural d'Al Hoceima.

- **Objectif spécifique : Améliorer l'autonomisation socio-économique des agricultrices dans les communes rurales de Beni Hadifa et Beni Abdellah**

Description : Le projet contribuera à l'autonomie économique des agricultrices en générant leurs propres revenus et leur accès aux ressources grâce à la production et à la transformation agricoles ; et permettant une plus grande reconnaissance sociale pour mener les changements dans leurs conditions de vie avec l'alimentation comme élément d'union.

- **Résultats escomptés et activités du projet**

R1. Soutien à la production locale de cultures agricoles durables

Activités du résultat 1

- 1.1 Ateliers pour des groupes séparés d'hommes et de femmes sur les techniques durables appliquées aux cultures locales.
- 1.2 Ateliers pour des groupes séparés d'hommes et de femmes sur la gestion économique intégrée des exploitations agricoles.
- 1.3 Mise à disposition d'équipements et d'intrants agro-écologiques dans les fermes des agricultrices.
- 1.4 Visite d'échange entre des agricultrices marocaines.

R2. Renforcement de la prise de conscience de la valeur des femmes dans la culture alimentaire amazighe.

Activités du résultat 2

- 2.1 Ateliers participatifs sur l'inclusion de l'autonomie économique des femmes rurales dans les PAC.
- 2.2 Conférence provinciale sur les plans d'action communautaires appliqués à l'autonomisation économique des femmes rurales.
- 2.3 Représentation théâtrale sur le genre et la nourriture amazighe à Al Hoceima.
- 2.4 Campagne en Catalogne : « L'Aliment qui nous unit ».

RT. Suivi et évaluation du projet conformément à la gestion axée sur les résultats.

- AT.1 Visibilité du projet
- AT.2 Suivi du projet
- AT.3 Suivi des indicateurs de base du projet
- AT.4 Audit final externe du projet
- AT.5 Évaluation externe finale du projet

2.2. Population ciblée

Les détenteurs de droits sont 20 agricultrices et 20 agriculteurs et 1050 personnes (525 hommes et 525 femmes) des communes de Beni Hadifa et Beni Abdellah dans la province d'Al Hoceima

Indirectement, l'ensemble de la population d'une quinzaine de communes : 42 300 hommes et 47 700 femmes.

2.3. Impact attendu sur les détenteurs de droits

Comme mentionné précédemment, dans les zones rurales d'Al Hoceima l'on constate un **manque de participation et de leadership des femmes dans les processus politiques et économiques de leurs communautés, tant dans la sphère publique que privée.**

Les mécanismes participatifs au niveau local pour promouvoir l'équité ne sont pas opérationnels, d'une part à cause des **mentalités et du poids de la tradition** qui ne facilitent pas la transmission des valeurs d'équité, et d'autre part, à cause de la **faible capacité de plaidoyer des associations ainsi que du manque d'accès aux ressources de base** (éducation, services sociaux de base, santé, emploi, transport, etc.), qui affectent particulièrement les femmes. Pour progresser dans le domaine de l'autonomisation, il est

nécessaire de surmonter les inégalités existantes entre les femmes et les hommes (objectif général), et spécifiquement d'améliorer l'autonomisation socio-économique des agricultrices dans la province d'Al Hoceima (objectif spécifique).

Afin de faciliter la participation des groupes protagonistes et de s'assurer que la réalisation de leurs droits est de qualité et efficace, un plan de suivi a été conçu pour faciliter l'analyse des résultats intermédiaires et des changements des groupes protagonistes par rapport à l'objectif spécifique susmentionné.

Le **soutien à la production locale de cultures agricoles durables (R1)** doit se faire par le biais d'ateliers de formation sur les techniques de production durable et la gestion économique, d'équipements, de fournitures et de visites d'échange. Grâce aux activités proposées, les agriculteurs et agricultrices appliqueront au moins deux nouvelles techniques durables dans leurs parcelles après la campagne agricole, en disposant des ressources nécessaires dans leurs exploitations, ainsi que d'outils de gestion économique. Les agricultrices auront effectué une visite pour échanger des connaissances et des expériences entre les agricultrices marocaines. Outre les aspects techniques, le fait de permettre aux femmes de sortir de chez elles pour participer à des actions collectives telles que des ateliers ou des visites, renforce le sentiment de capacité des femmes et favorise leur estime de soi et leur indépendance, améliorant ainsi leurs compétences en matière de leadership, élément fondamental du changement social vers une participation pleine et effective des femmes à la société. Les espaces collectifs encouragent la réflexion collective sur les problèmes quotidiens et les motivent à agir dans les sphères communautaire et domestique.

En lien avec ce qui précède, la sensibilisation sociale aux questions relatives aux droits des femmes est considérée comme essentielle. À cette fin, l'objectif est de **renforcer la sensibilisation à la valeur des femmes dans la culture alimentaire amazighe (R2)**, par le biais d'ateliers participatifs et d'une journée provinciale sur les plans d'action communaux appliqués à l'autonomie économique des femmes rurales, une représentation théâtrale sur le genre et l'alimentation amazighe à Al Hoceima et en Catalogne.

La sensibilisation de la population à travers la culture alimentaire amazighe est conçue comme un outil pour travailler sur le rôle social des femmes amazighes du point de vue de la souveraineté alimentaire et est conçue comme une porte d'entrée vers d'autres questions de genre plus compliquées à aborder. La réflexion collective, par le biais d'ateliers participatifs, permettra aux femmes et aux hommes d'avoir une meilleure compréhension des structures communales et les motiver à agir dans la sphère publique locale. De cette façon, les représentants communautaires des Plans d'Actions Communaux (porteurs de devoirs) et des 6 associations (porteurs de responsabilités) des communes de Beni Hadifa et Beni Abdellah participent aux ateliers sur l'inclusion de l'autonomisation des femmes dans les plans d'action communaux.

Grâce à l'atelier provincial sur les plans d'action communaux appliqués à l'autonomisation économique des femmes rurales, l'objectif est que 1050 personnes (50% de femmes) 1050 personnes (50% de femmes) seront sensibilisées au genre et à l'alimentation amazighe afin qu'ils puissent s'impliquer dans les politiques communautaires.

Enfin, dans le cadre de la campagne "L'aliment qui nous unit", une exposition photographique sera réalisée à Barcelone, pour 100 catalans et 100 catalanes, en particulier les personnes qui fréquentent les centres culturels.

2.4. Acteurs clés du projet

Le **partenaire local AFFA RIF** participe avec le CERAI à toutes les phases du projet en tant qu'agent de développement local spécialisé dans le genre, connaissant bien le territoire, les femmes rurales, les autres acteurs locaux et ayant une expérience avérée et une volonté claire de donner une continuité à cette expérience, en assurant le transfert des connaissances acquises sur le territoire, dans la province d'Al Hoceima.

L'AFFA sera chargée, avec le CERAI, de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet. AFFA servira de médiateur dans le soutien et la participation des 2 communes bénéficiaires qui faciliteront la mise en œuvre des activités et les relations avec les autres acteurs locaux. L'AFFA a une grande expérience du travail avec les femmes dans les communes rurales d'Al Hoceima, où elle a dispensé des formations sur l'alphabétisation juridique, la sensibilisation aux questions de genre et le soutien au renforcement des secteurs productifs. AFFA dispose de centres d'alphabétisation et de femmes alphabétiseuses dans différentes communes d'Al Hoceima. Ces actions, tout au long de ses 20 ans d'existence, ont permis de sensibiliser les femmes rurales aux questions de droits et de connaître leurs besoins et leurs stratégies, connaissances qu'elles appliquent dans leurs différentes actions.

L'AFFA joue un rôle important dans le processus d'autonomisation des femmes. Tout au long de sa trajectoire, elle a su créer des espaces dans les douars et les communes pour écouter la voix des femmes et rendre visibles certains intérêts qui restaient cachés. En induisant ces processus de réflexion critique, l'AFFA joue un rôle catalyseur important en offrant aux femmes des éléments d'analyse et des alternatives pratiques à leurs modes de vie. De cette façon, le processus de changement dans l'autonomisation des femmes se construit lentement et progressivement avec la participation des femmes rurales, qui sont amenées à sortir de chez elles pour participer à des initiatives collectives telles que des coopératives ou des associations ou des séances de sensibilisation, ce qui permet d'améliorer leur estime de soi et leur autonomie. L'AFFA encourage les alliances et les réseaux entre les femmes, au-delà de leur famille, car elles ont peu d'occasions de contacter des voisines qui partagent leurs préoccupations et leurs besoins. AFFA sensibilise également les hommes et les autorités pour permettre le développement normal des activités et aussi pour permettre la transformation sociale sur les questions d'équité entre les sexes au niveau des leaders et des agents concernés au niveau de la communauté.

2.5. Autres acteurs

Les autres acteurs impliqués dans le projet sont les communes de Beni Hadifa et Beni Abdellah, qui participeront activement à la réalisation de l'objectif spécifique et notamment aux aspects socio-communautaires (R2), puisque les interlocuteurs sont les **commissions de parité et égalité des chances (CPEC)** et les **conseillers et présidents des communes**.

L'Office de Développement de la Coopération (ODCO), établissement public chargé d'accompagner et de fournir des formations, des informations et un appui juridique aux coopératives.

Enfin, la **Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA)**, participera en tant que liaison pour les actions du Plan Maroc Vert qui sont menées dans la province d'Al Hoceima en accord avec ce plan.

3. Objectifs, portées et limites de l'évaluation

L'objet de l'évaluation est le projet « **Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices de la province d'Al Hoceima, Maroc** », n° de registre : ACCo28/19/00062, financé par l'ACCD.

Date de démarrage du projet : 19/01/2020

Date de fin du projet : 30/10/2021

Durée : 12 mois (prolongé 9 mois et 12 jours)

Budget total : 107.018,48 € dont :

- Subvention de l'ACCD : 85.417,98€
- Apport de CERAI : 10.540,59 €
- Apport d'AFFA RIF: 11.059,91 €

Type d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation externe finale de projet.

3.1. Objectifs de l'évaluation

Conformément au document du projet, à la politique d'évaluation du CERAI ainsi qu'aux normes de l'ACCD, une évaluation finale externe doit être conduite pour examiner le degré de réalisation des principales actions par rapport aux résultats attendus.

En conformité avec l'approche de gestion axée sur les résultats, cette évaluation devra d'autre part permettre de faire des recommandations au CERAI pour :

- Augmenter la qualité des interventions afin de répondre à la mission de l'organisation,
- Améliorer la transparence vis-à-vis des populations locales, les autorités locales et nationales, le bailleur de fonds et l'organe de gestion du projet, avec qui le CERAI travaille dans le cadre du projet ;
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les partager entre les différents projets, les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante.
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.

L'évaluation est promue par le CERAI comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures. L'objectif de cette évaluation est de procéder à une **analyse critique de l'intervention** afin de déterminer si les activités entreprises et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités sur la population cible et dans la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population, ainsi que d'évaluer l'impact genre du projet sur les communautés et la durabilité des actions. Un autre objectif est d'analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet, en établissant de façon précise et concrète des bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie du CERAI au Maroc.

3.2. Portée de l'évaluation

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront diffusées et utilisées principalement par les techniciens de l'intervention et les responsables directs du CERAI et de l'AFFA Rif, pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation

des phases suivantes de l'action ; en plus de les utiliser comme leçons apprises pour d'autres interventions des deux organisations.

L'évaluation permettra également d'analyser le partenariat entre CERAI et AFFA RIF et d'en tirer des conclusions et recommandations en but d'améliorer l'efficacité de celui-ci.

L'évaluation se fera sous l'approche stratégique basée sur le genre et les droits de l'homme (ci-après dénommée "ASBGDH"), incluse dans le plan directeur de l'ACCD. Ceci implique d'analyser et de discerner si l'intervention promeut les Droits de l'Homme et l'égalité des sexes. Ainsi, l'évaluation devra permettre :

- D'analyser la conception, les processus, les résultats et les impacts de l'intervention, dans le but de fournir des preuves de ses effets sur les relations/inégalités entre les sexes et sur l'exercice des droits de l'homme.
- De favoriser la participation active des détenteurs de droits(en particulier des femmes), de devoirs et d'obligations, ce qui contribue à rendre des comptes et à l'autonomisation et le renforcement des capacités des groupes impliqués dans le projet ainsi que la transformation en faveur de l'égalité des sexes et l'exercice des droits de l'homme.
- D'intégrer l'ASBGDH à travers les critères, les questions d'évaluation et les indicateurs pour chacune des questions prévues, de manière à garantir que les preuves des effets de l'intervention sur les relations de genre et la situation des droits humains, en particulier les droits des femmes, soient obtenues avant et après sa mise en œuvre.

4. Méthodologie et plan de travail

4.1. Approche globale

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une **méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels complétée par une méthodologie axée sur les résultats**.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La **participation d'hommes et de femmes de différents âges et groupes ethniques** sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe d'AFFA Rif et du CERAI et conformément à leurs politiques et objectifs respectifs ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Comme mentionné, l'évaluation se fera sous l'**ASBGDH**.

Dans tous les cas, l'évaluation devra respecter le droit des individus à fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité tout au long du processus de collecte des données. De même, il convient de respecter le contexte socioculturel et institutionnel, ainsi que de garantir et de pouvoir démontrer l'exactitude des informations.

4.2. Critères, questions clés et indicateurs d'évaluation

Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adopté par l'ACCD :

Critères principaux :

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires :

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- Capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

- Approche de genre dans le développement
- Approche diversité
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Le critère de participation dans l'évaluation, conformément à l'ASGBDH, sera compris comme la capacité du projet à impliquer de manière significative, active et responsable les groupes cibles du projet (détenteurs de droits, de responsabilités et d'obligations) dans les différentes étapes du projet, de la planification à l'évaluation, et dans les différents espaces de décision de l'action. En ce qui concerne l'évaluation de la durabilité, celle-ci doit être comprise comme la capacité de l'action à envisager et à réagir aux facteurs socioculturels, institutionnels, économiques, politiques et écologiques qui conditionnent sa viabilité et assurent sa continuation une fois l'intervention de l'entité exécutante terminée. Dans ce sens, la capacité du projet ou du programme à générer des processus durables d'autogestion et d'autonomisation sera considérée.

Questions de l'évaluation :

Les questions qui suivent se proposent comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci dessus.

Critère	Questions
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats? - Les indicateurs de résultats sont ils bien définis ? - Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ? - Les résultats escomptés ont-ils été atteints?

Efficiencia	<ul style="list-style-type: none"> – Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ? – Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions?
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> – Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de transformation de l'agriculture pour l'Afrique 2016-2020, Plan Maroc Vert, la Stratégie Nationale d'Économie Sociale et Solidaire 2010-2020, Stratégie et Plan Nationale de Promotion de l'Emploi (2017-2021) et le Code du Travail de Maroc. – Le projet est en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible et la contrepartie? – Le projet est en phase avec la vision/mission du CERAI et AFFA Rif (en particulier agro écologie, développement rural durable, genre...)? – L'intervention est complémentaire d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire? – La thématique du genre est adaptée au contexte local? – Est-ce que des problèmes non couverts par la mise en œuvre du projet ont été identifiés? Quelles actions ont été développées pour répondre à ceux-ci?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> – Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles? – Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation? – L'intervention a-t-elle agit en faveur de la souveraineté alimentaire? – Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? – Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sont-elles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités? En années de sécheresse - de pluviométrie habituelle ? – Est-ce que le collectif cible aux capacités de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ? – Quels facteurs jouent sur la durabilité: les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ?* Le projet a favorisé un processus techniquement approprié? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?

Plus particulièrement, l'évaluateur appréciera les résultats de la production agricoles et d'élevage, avec l'application des techniques agroécologiques, et l'amélioration du régime alimentaire des familles. Quelques questions comme exemple :

- Quelles sont les techniques agroécologiques utilisées ? Par combien de personnes ?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quel point sont-elles maîtrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de bénéfices pour les femmes ?
- Quels sont les résultats en termes de continuité dans les cultures irriguées ? Et dans les cultures

d'élevage ?

- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ...
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'appui aux femmes des minilaiteries ? Et aux membres des GIEs d'agro-éleveurs ?

La dimension genre doit être intégrée dans cette analyse (signaler les différences entre les hommes et les femmes).

D'autre part, l'équipe d'évaluation sera également chargée d'évaluer la relation partenariale entre le CERAI et l'AFFA Rif, en vue d'identifier des bonnes pratiques, de réfléchir sur les aspects à améliorer dans la collaboration et de consolider la relation (voir annexe).

4.3. Méthodologie et outils d'évaluation

4.3.1. Méthodes et outils d'évaluation

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur pourra disposer de toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AFFA Rif) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Analyse des documents liés au projet: accords de partenariat entre les ONGD et l'ACCD, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires du projet sur siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

4.3.2. Étapes de l'évaluation

L'évaluation durera au maximum un mois et demi.

Le plan de travail comprendra les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée) :

1. Étude préalable (7 jours)

Il s'agit de l'analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés ;
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données ;

- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données ;
- Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation devra présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI ;
- A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail de terrain, c'est à dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

2. Le travail de terrain (10 jours)

Au cours du travail sur le terrain, l'information quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information.

Le travail de terrain aura lieu à Al Hoceima et surtout dans les communes d'intervention de la région.

Au cours du travail sur le terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et d'AFFA Rif. Il/elle pourra compter avec le soutien logistique du CERAI et de l'AFFA Rif pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe locale du projet sera réalisée l'avant dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. Élaboration Rapport préliminaire et final (20 jours).

L'élaboration des rapports s'organiserà comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet au Maroc et en Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations indiquées dans les termes de référence. Le rapport final sera discuté par toutes les parties et une version finale sera accordée.

Les résultats des travaux d'évaluation devront être soumis en établissant clairement une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et les recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

4. Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITE	MOIS 1	MOIS 2
PHASE DE PREPARATION (7 jours)		

Révision de la documentation disponible	■					
Entretien avec les responsables du projet	■					
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien	■					
Proposition méthodologique de l'évaluation et validation par CERAI	■					
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires	■	■				
ACTIVITE						
PHASE SUR LE TERRAIN (10 jours)						
Visites à la zone d'intervention		■	■			
Entretiens avec les directeurs, personnel technique et informateurs clés			■	■		
Ateliers de travail avec détenteurs de droits et autres			■	■		
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du Cerai au Maroc				■		
PHASE DE REDACTION DE RAPPORT (20 jours)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collectée. Remise de la première version du rapport –13 jours					■	■
Révision de la première version du rapport – 3 jours						■
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires du CERAI – 4 jours						■

4.3.3. Produits attendus

- Première version du rapport : devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires nécessaires sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
- Rapport final. Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
- Présentation des rapports finaux : deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu de l'équipe d'évaluation :

- De procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain des réunions devront être planifiées et organisées pour la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

4.3.4. Documents et sources d'information

Document	Localisation
Accords de collaboration ONG – AFFA Rif	CERAI siège
Documents de formulation, reformulation y annexes	CERAI siège
Communications officielles avec l'ACCD	CERAI siège

<u>Projets antérieurs dans la même section géographique du projet</u>	CERAI siège
<u>Documents stratégiques</u> du CERAI et du CERAI au Maroc	CERAI siège
<u>Études et autres publications en lien avec le diagnostic du projet</u>	CERAI siège
Étude ligne de base	CERAI siège / terrain
Rapport de suivi annuels du projet	CERAI siège
Première version du rapport final du projet	CERAI siège
Mémoires et registres	CERAI siège
Documents et sources de vérification générés	CERAI siège/ terrain
Justification économique	CERAI siège/ terrain

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de la ACCD qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- Loi 26/2001, du 31 de décembre, de coopération pour le développement. (Texte consolidé)
- Modification des bases de l'appel à projets 2019. RÉOLUTION EXI/1581/2020, du 1er juillet, qui modifie la résolution EXI/1245/2019, du 7 mai, qui approuve les bases réglementaires des subventions pour les projets de coopération et d'éducation au développement.
- Résolution EXI/1245/2019, du 7 mai, approuvant les bases réglementaires des subventions pour les projets de coopération et d'éducation au développement.

4.3.5. Structure et présentation du rapport d'évaluation

Le rapport final d'évaluation ne devra pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira **trois exemplaires de la version finale du rapport final** (ainsi que 3 CD avec le document électronique.)

RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

Résumé

1. Introduction

- Antécédents et objet de l'évaluation.
- Questions principales et critères d'évaluation.

2. Description résumée de l'intervention évaluée

3. Méthodologie utilisée

- Méthodologie et techniques utilisées
- Conditions et limites de l'étude.

4. Analyse de l'information collectée.

5. Conclusions de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation retenus.

6. Leçons apprises qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.

7. Recommandations dérivées de l'évaluation : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas et chaque fois que possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

8. Annexes :

- o TdR.
- o Plan de travail, Composition et description de la mission.
- o Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte de l'information
- o Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaire.
- o Entretiens: liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes
- o Enquêtes: modèles, données brutes et analyse statistiques
- o Ateliers participatifs: rapport et produits obtenus
- o Commentaires des différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps du texte selon la pertinence
- o Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.

4.3.6. *Contacts clés*

L'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

- o Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : AFFA Rif et CERAI
- o Responsables de l'exécution du projet
- o Responsables de la Direction de l'Agriculture (DPA) d'Al Hoceima
- o Commissions de parité et égalité des chances (CPEC)
- o L'Office de Développement de la Coopération (ODCO)
- o Conseillers et présidents des communes
- o Autres autorités locales
- o Bénéficiaires participants au projet :
 - Productrices
 - Hommes et femmes participants des ateliers de formation
 - Coopératives
 - Familles de producteurs/trices
 - Consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet
- o Représentants d'autres institutions et ONGD travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur

4.4. Organisation de l'évaluation

4.4.1. Unité de Gestion et Comité d'évaluation

Unité de gestion de l'évaluation

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation ainsi que l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdR, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont le CERAI: gestionnaires, directrice projet et coordinatrice expatriée du projet, ainsi qu'AFFA Rif: directrice et chef de projet.

Comité de suivi de l'évaluation:

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller de la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le CERAI:

- Directrice du projet
- Déléguée de CERAI au Maroc

Pour AFFA Rif

- Directrice de l'AFFA Rif
- Chef de projet

Pour l'ACCD:

- Responsable du Maroc

4.4.2. Profil de l'équipe d'évaluation

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome,

- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que des compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Autrement, il sera nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales. Les dépenses liées au traducteur seront incluses dans le budget de l'évaluation. Le CERAI aidera seulement à identifier un traducteur si nécessaire.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail seront l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La **connaissance du contexte du Sahel** et l'intégration de la **thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme** dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'ACCD pour la réalisation de l'évaluation, **l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire**, c'est à dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires aux ateliers sur le projet et aux entretiens semi- structurés.

4.4.3. Prémisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdR.
- **Reconnaissance de l'information**. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les

stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

- **Remise des rapports.** - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à les irrégularités soient corrigées.

4.4.4. Droits d'auteur et diffusion de l'information

Une fois que l'équipe d'évaluation aura présenté les résultats de son analyse dans le rapport d'étude d'évaluation, elle s'assurera que les résultats de l'évaluation sont utilisés de manière appropriée et répondent aux demandes qui ont conduit à leur production.

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AFFA RIF), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

En application des principes de transparence et d'utilité, et dans la mesure du possible, l'accès et la diffusion des résultats et produits générés par l'évaluation seront favorisés afin de :

- Faciliter l'apprentissage fondé sur les faits, utile pour la prise de décision et pour améliorer la qualité et la capacité de transformation des actions futures.
- Être responsable devant les citoyens de la Catalogne et des pays partenaires.
- Encourager la participation et l'accès des groupes protagonistes aux résultats de l'évaluation afin que celle-ci contribue au renforcement des capacités et favorise leur autonomisation, en particulier pour les femmes.

5. Budget

Le budget total de la prestation de service est de 31.500,00 DH (taxes, impôts, hébergement et indemnité journalière inclus).

Le paiement se réalisera en deux étapes :

- Le premier paiement du 50% du total aura lieu à la signature du contrat
- Le 50% à la fin du service, après acceptation du rapport compte rendu para CERAI et ses partenaires.

Le budget proposé devra inclure tous les frais issus de l'assistance technique.

Une facture en règle avec législation locale sera émise toutes taxes comprises.
Les paiements seront effectués par chèque ou virement.

6. Présentation des offres

Les personnes ou équipes intéressées devront envoyer leur offre technique **avant le 12 de octobre de 2021**, en indiquant en objet: «Évaluation finale externe : ACCo28/19/00062» à:

María Eugenia Reyes Zambrano - meugenia.reyes@cerai.org

Téléphone: +212 (0) 652828153

L'offre technique devra inclure une idée initiale pour l'évaluation, méthodologie du service technique, chronogramme, programme détaillé de l'évaluation et un budget détaillé afin de choisir les experts ou l'organisme qui réalisera le service technique.

Les critères de sélection qui seront pris en compte pour la sélection des offres sont:

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne ou équipe d'évaluation	40%	Expérience en évaluations similaires	20%
		Expérience en programmes de genre, cooperativisme et/ ou agroécologie	10%
		Connaissance du contexte de la zone	10%
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	30%	Formation supérieure universitaire : sciences sociales où agronomie	20%
		Formation en genre et où développement rural intégré	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdR	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdR	10%
		Amélioration budgétaire	10%

L'offre technique sélectionnée sera publiée le 25 octobre 2021.

7. Plan de communication et/ou de diffusion des résultats

Une fois que l'équipe d'évaluation aura présenté les résultats de son analyse dans le rapport d'étude d'évaluation, il faudra s'assurer que les résultats de l'évaluation sont utilisés de manière appropriée et répondent aux exigences qui ont motivé son exécution. En application des principes de transparence et d'utilité, et dans la mesure du possible, l'accès et la diffusion des résultats et produits générés par l'évaluation seront favorisés afin de :

- Faciliter l'apprentissage fondé sur les faits, utile pour la prise de décision et pour améliorer la qualité et la capacité de transformation des actions futures.
- Être responsable devant les citoyens de la Catalogne et des pays partenaires.
- Encourager la participation et l'accès des groupes protagonistes aux résultats de l'évaluation car cela contribue au renforcement des capacités et favorise leur autonomisation, en particulier celle des femmes.

8. Annexe aux Termes de Référence

Introduction

Le présent document est proposé comme une annexe aux TdR initiaux pour l'évaluation du projet « Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima, Maroc », afin de détailler des produits complémentaires à remettre par l'équipe évaluatrice afin d'approfondir certains points de l'évaluation principale.

Objectif complémentaire de l'évaluation

L'objectif complémentaire est de mettre en valeur et capitaliser les résultats du projet au niveau technique et stratégique.

Ainsi, plus concrètement à partir de cette évaluation nous souhaitons :

- Donner plus de cohérence interne aux futures interventions
- Améliorer les processus pour gagner en efficacité dans l'obtention des résultats
- Améliorer la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information
- Améliorer la cohérence globale de la stratégie d'intervention et saisir l'opportunité des synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir, analyser et mettre en valeur la relation de partenariat avec AFFA

Un travail d'une envergure plus ample que le minimum proposé dans les TdR est donc attendu. C'est pourquoi, nous proposons de remettre 2 documents complémentaires qui permettent d'approfondir l'évaluation au niveau :

- De l'appui aux coopératives de femmes et à l'entrepreneuriat féminin dans les communes rurales du projet
- Du partenariat entre AFFA et CERAI

À continuation, nous présentons une série de questions d'évaluation à prendre en compte afin de répondre à ces thèmes spécifiques.

Évaluation de l'appui aux coopératives de femmes et à l'entrepreneuriat féminin dans les communes rurales du projet

L'évaluation des résultats au niveau de l'appui aux coopératives de femmes et à l'entrepreneuriat féminin, se fera au niveau des productrices et transformatrices ayant bénéficié des formations ou des appuis du projet. Dans le cas où l'appui en formation est complété par un appui matériel collectif, des questions complémentaires porteront sur les difficultés/avantages/résultats/impacts de la gestion collective de biens.

Les principaux thèmes abordés devront permettre de déterminer :

- Quelles sont les techniques de transformation les plus et les moins appliquées dans les unités de traitement?
- Quels effets ont les techniques de transformation sur des aspects tels que la charge de travail, la conservation des produits... ?
- Quelles sont les capacités organisationnelles, économiques et de gestion du genre installées suite au projet ?
- Quels effets a eu le projet sur les coûts de gestion, production et de commercialisation ?
- Quels sont, selon les bénéficiaires, les améliorations au niveau économique et social qui en ont découlé ? La gestion de la coopérative est-elle plus efficiente et efficace ? Pourquoi ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qui en ont découlé?
- Quelles sont les problèmes administratifs auxquels sont confrontées les coopératives ?
- Quelle est la vision des membres sur l'avenir de la coopérative et de leur niveau d'implication ?
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'accompagnement par l'équipe du projet de l'AFFA et CERAI? Et de unité d'appui et de suivi des initiatives de transformation agroalimentaire ?

- Les bénéficiaires ont-elles diffusé elles-mêmes certaines techniques à leurs proches ?
- Quelles sont les difficultés techniques pour lesquelles les transformatrices aimeraient pouvoir trouver des solutions et qui n'ont pas été abordées lors des formations?
- Quelles formations aimeraient-elles approfondir ou quelles formations complémentaires pourraient-elles les intéresser ?
- Quels documents (plans, études, diagnostics) sont nécessaires pour améliorer la gestion des unités ?
- Le format de formations proposés est-il satisfaisant pour les bénéficiaires (durée, contenu, formateurs, équilibre théorie/pratique, langue...). Quelles sont les suggestions d'amélioration ?

La dimension genre sera intégrée dans cette analyse (différence entre les hommes et les femmes). Des focus groups mixtes et séparés par sexe et des entretiens individuels avec des femmes et hommes du ménage familial seront réalisés:

- Quelles sont les personnes du ménage qui travaillent dans la parcelle et les unités de transformation?
- En moyenne, combien d'heures journalières sont-elles consacrées au champ/transformation par les différents membres de la famille ?
- Quels sont les impacts/changement positifs ou négatifs au sein de la famille ? Et pour les femmes transformatrices?
- Les horaires des formations et sensibilisations proposés sont-ils adaptés aux femmes?
- L'appui à l'équipement est-il adapté aux capacités des bénéficiaires (techniques, économiques...).

Évaluation de la relation partenariale : Consolider la relation partenariale

Le partenariat est le moteur de la coopération, mais il ne suffit pas toujours d'effectuer des activités de suivi/évaluation uniquement pour les interventions, il est aussi important de s'assurer que tout fonctionne bien dans la relation partenariale.

Ces moments de réflexion se font généralement de manière conjointe sous la forme d'un dialogue critique et constructif.

Appréciation du partenariat par chacun des partenaires AFFA et CERAI
Chacun des partenaires, à travers un entretien avec différents membres des équipes politiques et techniques, mettra une note de 1 à 5 sur la base des critères suivants, en incluant des commentaires pour préciser les détails.

1- Formalisation du partenariat :

Le partenariat est-il formalisé par une convention? Est-elle signée? Est-elle en cours de validité? Existe-t-il plusieurs conventions (convention cadre, conventions projets) ? Existe-t-il des évaluations régulières de la relation partenariale ? Y-a-t-il des procès-verbaux des rencontres ? Sont-ils validés par chaque partie ?

2- Répartition des rôles entre les partenaires

Les rôles entre les partenaires sont-ils clairement répartis ? Est-ce que chacun connaît précisément quelles sont ses responsabilités et quelles sont les responsabilités de son partenaire? Est-ce que les membres de l'équipe trouvent adéquats les rôles et les responsabilités qui leurs sont attribués ?

3- Déséquilibres et complémentarités

Discutez-vous d'égal à égal avec votre partenaire ou pensez-vous que la relation est "déséquilibrée" ? Pensez-vous que l'un des partenaires a tendance à imposer son point de vue? Les complémentarités sont-elles bien identifiées ? Reconnues ? Assumées ? Évaluées?

4- Pratiques partenariales

Les mécanismes de coordination des actions communes sont-ils efficaces ? La mise en œuvre des actions est-elle fluide ou les modalités de fonctionnement (ex : communication dans l'équipe, élaboration de documents et échanges des informations, contraintes administratives, clarté et souplesse des procédures)

d'un partenaire sont-elles problématiques ?

5- Efficacité du partenariat

Êtes-vous satisfait de ce partenariat ? Que vous apporte-t-il ? Quels en sont les bénéfices pour votre structure ? Nous avons pré-identifié quatre bénéfices potentiels :

1. Est-ce que le partenariat vous permet d'améliorer vos connaissances, vos compétences ?
2. Est-ce que le partenariat vous facilite l'accès à des financements ?
3. Est-ce que le partenariat vous permet d'améliorer votre crédibilité vis-à-vis d'autres acteurs, de partenaires potentiels, ou plus globalement de la population cible des projets ?
4. Est-ce que le partenariat vous permet d'augmenter votre capacité d'action et vos ambitions pour impulser / améliorer votre impact sur le(s) territoire(s) d'intervention, et mener à bien les projets prévus?

Recommandations pour la continuité de la collaboration

- Quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?
- Quelles sont les points du partenariat qui n'ont pas répondu aux attentes des partenaires ou peuvent/devraient être améliorés ?
- Leçons apprises
- Quelles sont les recommandations de l'équipe d'évaluation sur les différentes formes de collaboration pouvant être adaptées à la situation et aux partenaires, et les outils pouvant renforcer la qualité de la collaboration ?